

Communiqué de presse, décembre 2010

« Révolution dans le traitement de l'hépatite C : deux nouveaux médicaments accordés de façon précoce à 1300 malades en échec de traitements »

L'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé (AFSSAPS) vient de délivrer une Autorisation temporaire d'utilisation (ATU) - *étape préliminaire à l'obtention de leur Autorisation de mise sur le marché (AMM)* - à deux nouvelles molécules : le Bocéprévir de Schering-Plough, et le Télaprévir de Janssen-Cilag.

Leur arrivée annonce une **double révolution dans le traitement de l'hépatite C** : l'avènement d'une nouvelle génération de molécules d'une part, et le passage aux thérapies combinées d'autre part.

Le Bocéprévir et le Télaprévir sont des inhibiteurs de protéase qui agissent sur le cycle de multiplication du virus. L'importance des antiprotéases a été mise en valeur contre le VIH-Sida.

Ces nouvelles molécules suscitent un vif espoir pour les malades porteurs d'un génotype 1 - *qui est le sous-groupe du virus de l'hépatite C le plus fréquent en Occident*, et principalement chez ceux dont les traitements antérieurs ont échoué. Des molécules fortement attendues car elles devraient augmenter les chances de guérison de 20 % à 30%.

SOS hépatites se réjouit de l'accès à ces molécules très attendues. En France, encore 2600 personnes décèdent chaque année des suites du virus de l'hépatite C. Ces nouveaux médicaments sont donc un vrai progrès dans le traitement de la maladie.

SOS hépatites se réjouit également que simultanément des essais cliniques soient menés en direction des personnes co-infectées par le virus de l'hépatite C et le VIH-Sida. Ces efforts seront néanmoins à suivre et à poursuivre.

Toutefois cet enthousiasme est tempéré par plusieurs faits :

En premier lieu, **ces nouveaux traitements ne concernent que le génotype 1** du virus. Les personnes concernées par les autres génotypes du virus ne bénéficieront pas de ce progrès.

En second lieu, l'évaluation des besoins en traitements faites par SOS hépatites indique que **le nombre de nouvelles molécules disponibles est inférieur à ces besoins**. SOS hépatites souhaite une réévaluation rapide de l'accès à ces nouveaux traitements.

En troisième lieu, aujourd'hui **les patients addicts ont un accès marginal à ces nouvelles thérapeutiques**. SOS hépatites souhaite à terme un accès généralisé aux traitements.

Enfin, SOS hépatites s'inquiète de l'absence de mesures d'accompagnement prises pour faire face aux enjeux de ces nouveaux traitements. D'une part ces médicaments nécessitent une prise en charge améliorée car ces médicaments présentent un risque de résistance du virus, et d'autre part nécessitent une attention particulière afin d'être bien maîtrisés. A ce jour, aucune mesure nouvelle n'a été prise, et **les moyens accordés au plan national de lutte contre les hépatites restent indigent avec seulement 8 € par malade !**

La mise en place de ces traitements nécessite donc que l'ensemble des équipes soignantes soient formées à l'accompagnement de ces patients nouvellement traités, et exige des moyens plus importants.

Malgré un contexte économique difficile, **des moyens à la hauteur de ces enjeux doivent être engagés**. Il serait un non-sens d'investir dans ces médicaments sans s'assurer des moyens nécessaires pour accompagner et prescrire correctement ces traitements et pour garantir leur efficacité.

Dans ces perspectives, **SOS hépatites appelle à une mobilisation de tous** afin d'alerter les responsables politiques sur l'importance des moyens alloués et à mettre en œuvre dans la lutte contre l'hépatite C.

Contact Presse

Pascal MELIN / 06 24 71 24 54 / president@soshepatites.org

Eric MERLET / 06 60 71 17 16 / direction@soshepatites.org

www.soshepatites.org

Ecoute et Soutien

